

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 5 : octobre 2015

Situation au 30 juin 2015

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle des organismes de sécurité sociale (sur le champ du régime général, du FSV, de la MSA, du RSI et de la CADES) établie sur la base des données comptables de ces organismes. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale. Les résultats en fin de mois présentés ici ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, tel qu'il est présenté dans le rapport de la CCSS de septembre 2015, puisqu'ils ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. La fiche 3.1 du rapport à la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport à la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et du RSI dans ce suivi mensuel à compter de 2015. Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/A-la-une-sur-les-sites-des-caisses-de-Securite-sociale>. Contrairement aux données publiées dans les rapports de la CCSS, cette publication consolide les comptes des branches maladie et AT-MP ainsi que ceux de la branche vieillesse et du FSV.

Avertissement sur la comparabilité des exercices :

Cette publication intègre les données de la MSA et du RSI ; les soldes observés en 2013 et 2014 sont donc différents de ceux publiés au cours de l'année précédente.

Certains éléments, tels que la mise en oeuvre du pacte de responsabilité, peuvent modifier le profil infra-annuel des comptes en 2015, limitant ainsi la comparabilité des données mensuelles avec celles des exercices précédents. Les écarts entre les chroniques 2014 et le début de l'exercice 2015 pourraient ainsi s'expliquer par les changements dans la structure des recettes de certains organismes et se résorber en fin d'exercice.

Régime général, MSA, RSI, FSV et CADES

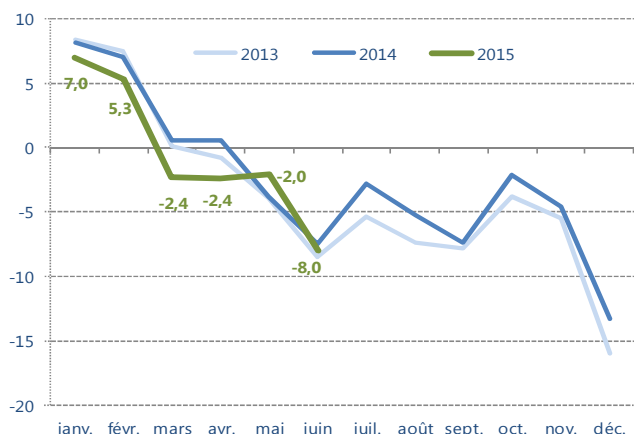
en milliards d'euros	2015 (p)*	% évol	Montant à fin Juin		Juin-15 / Juin-14 cumulé	poids 2015
			2014	2015		
Solde du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	-13,1		-7,5	-8,0		
dont RG + FSV	-12,8		-7,3	-6,7		
dont MSA	-0,3		0,7	0,7		
dont RSI	0,0		-0,9	-2,0		
Dépenses du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	406,1	1,1%	191,2	193,6	1,2%	47,7%
Recettes du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	393,0	1,2%	183,7	185,6	1,0%	47,2%
CADES - endettement net	-127,0	-2%	-135,5	-132,8		-2,1%

* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2015

Après avoir suivi une tendance proche de celle de 2014 au 1^{er} trimestre, les soldes mensuels du 2^{ème} trimestre 2015 s'écartent de la trajectoire de l'année précédente, reflétant pour partie la modification de la structure des recettes induite par le pacte de responsabilité et la LFSS pour 2015.

Au 30 juin 2015 le solde **toutes branches** est cependant très proche de celui du 30 juin 2014 mais il masque des variations opposées entre la branche vieillesse, dont le solde s'améliore, et la branche maladie et AT-MP qui fait apparaître un résultat plus dégradé. L'endettement net de la CADES est en cohérence avec la prévision.

Régime général, MSA, RSI, FSV • Soldes cumulés (en Md€)



Branche vieillesse (RG+MSA+RSI) + FSV

en milliards d'euros	2015 (p)*	% évol	Montant à fin Juin		Juin-15 / Juin-14 cumulé	poids 2015
			2014	2015		
Total des dépenses	144,7	2,5%	69,0	70,1	1,6%	48,4%
Prestations sociales	132,0	1,8%	64,4	65,7	2,0%	49,7%
Transferts	10,4	14,7%	4,0	3,8	-5,0%	36,1%
Charges de gestion courante	2,0	2,2%	0,6	0,6	4,0%	31,2%
Autres charges	0,3	-47,1%	0,1	0,0	-64,0%	10,0%
Total des recettes	140,0	2,7%	64,4	67,6	5,0%	48,3%
Cotisations sociales	82,8	3,3%	39,9	40,2	0,6%	48,6%
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,3	5,8%	0,5	0,6	19,8%	47,1%
CSG	10,6	-3,1%	4,9	4,9	0,0%	46,6%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	23,5	0,0%	9,2	12,3	33,7%	52,3%
Transferts	21,5	6,5%	9,6	9,4	-2,3%	43,8%
Autres produits	0,3	-7,0%	0,1	0,1	-21,5%	34,0%
SOLDE	-4,7		-4,6	-2,5		
dont CNAV + FSV	-4,4		-4,2	-1,7		
dont MSA	-0,3		0,2	0,2		
dont RSI	0,0		-0,6	-1,0		

* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2015

Le net redressement de la courbe 2015 de la **branche vieillesse** par rapport à 2014 résulte de l'évolution des recettes. La loi de financement rectificative de sécurité sociale pour 2014 a en effet attribué à la CNAV une fraction de la contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSS) pour compenser la charge nouvelle que constitue pour la CNAV le transfert d'équilibrage de la branche vieillesse du RSI suite à l'adossement du RSI au régime général.

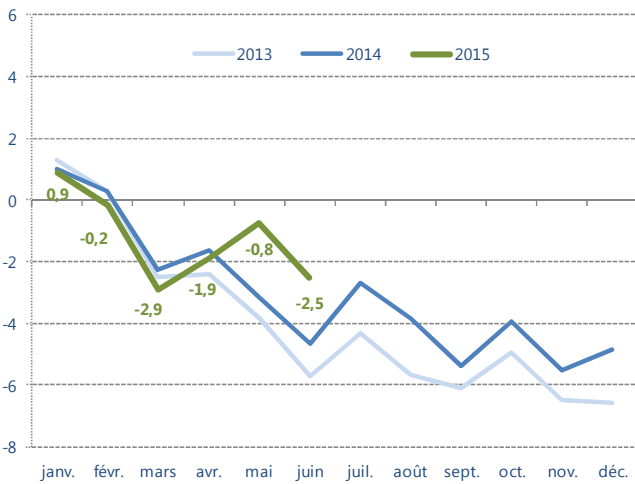
Le produit de CSSS étant essentiellement perçu chaque année au mois de mai, la CNAV a ainsi enregistré à ce titre un produit de plus de 1,8 Md€. Par ailleurs, le FSV perçoit également une fraction de cette contribution à compter de 2015 et à ce titre, a enregistré en mai également un produit de plus de 0,6 Md€. Jusqu'ici, il enregistrerait en fin d'exercice un produit de CSSS correspondant au solde entre le rendement total de la contribution et les besoins de financement du RSI. Ce changement par rapport aux exercices précédents explique l'augmentation de 33,7% du poste impôts et taxes et l'amélioration du solde de 2,1 Md€ par rapport à juin 2014.

Par ailleurs, les cotisations sociales progressent moins vite sur les six premiers mois de 2015 que la prévision annuelle pour 2015 (+0,6%), mais cette faible croissance résulte notamment de l'intégration du RSI dans le champ de la publication et de la modification du calendrier d'appel des cotisations des travailleurs indépendants (cf. rapport à la CCSS de septembre 2015, fiche 3.8). La croissance des cotisations du régime général seul est de 1,8% à fin juin 2015.

La progression des cotisations prises en charge par l'Etat (+19,6%) vient d'une part du changement du mode de compensation des exonérations sur les heures supplémentaires qui passe par une dotation de l'Etat et non plus par une fraction de TVA et d'autre part de la croissance des exonérations sur les apprentis.

Côté dépenses, l'évolution des prestations sociales est en phase avec la prévision retenue dans le rapport de la CCSS de septembre 2015.

Branche vieillesse (RG+MSA+RSI) + FSV •
Soldes cumulés (en Md€)



Branches maladie – AT-MP (RG+MSA+RSI)

en milliards d'euros	2015 (p)*	% évol	Montant à fin		Juin-15 / Juin-14 cumulé	poids 2015
			2014	2015		
Total des dépenses	207,1	2,9%	95,8	99,0	3,4%	47,8%
Prestations sociales	188,4	2,5%	91,0	94,4	3,7%	50,1%
Transferts	10,4	12,5%	1,8	1,8	0,4%	17,6%
Charges de gestion courante	7,7	0,0%	2,8	2,7	-3,7%	35,4%
Autres charges	0,4	-16,0%	0,1	0,1	-4,3%	17,4%
Total des recettes	200,2	2,4%	92,6	93,5	1,0%	46,7%
Cotisations sociales	96,5	1,5%	47,8	47,5	-0,7%	49,3%
Cotisations prises en charge par	1,6	18,3%	0,6	0,7	21,9%	45,0%
CSG	62,7	2,5%	27,5	28,2	2,6%	45,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	31,3	1,0%	15,2	14,9	-1,7%	47,6%
Transferts	4,3	42,8%	0,8	0,9	4,8%	20,1%
Autres produits	3,8	-2,3%	0,6	1,3	n.s.	32,7%
SOLDE	-6,8		-3,2	-5,5		
dont CNAM + CNAM-AT	-6,9		-3,4	-5,1		
dont MSA	0,0		0,5	0,6		
dont RSI	0,0		-0,3	-1,0		

* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2015

Au 30 juin 2015, la dégradation du solde de la **branche maladie et AT-MP** par rapport à juin 2014 résulte pour partie de la prise en compte des données du RSI : en effet, le solde du RSI est plus dégradé en juin 2015 de 0,7 Md€ par rapport à juin 2014 en raison de réformes qui affectent le rythme de perception des cotisations au travers d'un changement de calendrier des versements, et dans une moindre mesure, d'un sous-provisionnement en 2014 qui entraîne un ressaut de dépenses en 2015.

A la fin du premier semestre de 2015, l'évolution des cotisations des **branches maladie et AT-MP** du seul régime général (qui représente 93% de l'ensemble) est toutefois également inférieure à la prévision annuelle pour 2015 (+0,3% contre +1,5% prévu).

A l'instar de ce qui est observé sur la branche vieillesse, la forte progression des cotisations prises en charge par l'Etat (+21,9%) provient du changement du mode de compensation des exonérations sur les heures supplémentaires et de la croissance des exonérations sur les apprentis.

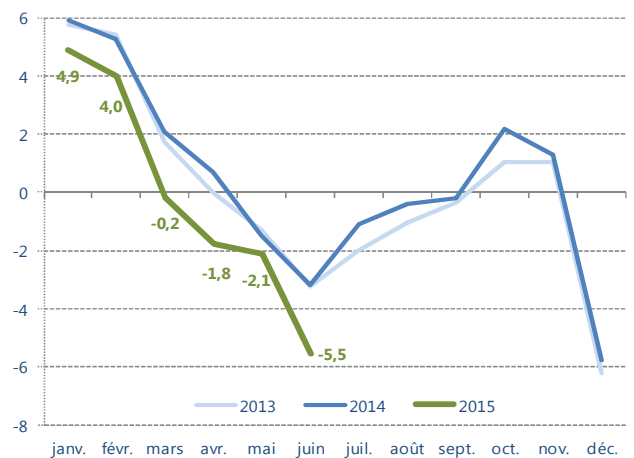
La progression de la CSG est en phase avec la prévision annuelle pour 2015, mais la croissance du produit des impôts et taxes (-1,7%) est toujours, comme cela était déjà le cas au 1^{er} trimestre, inférieure à la prévision (1%). Les changements intervenus en LFSS pour 2015 perturbent en effet la chronique mensuelle de 2015, en raison des modifications d'affectation de ces recettes entre organismes ; ainsi, la

CNAM perçoit en 2015 des fractions de taxe tabac et de TVA inférieures à 2014, mais bénéficie d'une fraction supérieure de prélèvements sur les revenus du capital, dont le calendrier de recouvrement est plus tardif.

La CNAM a également procédé à l'enregistrement d'un produit relatif au remboursement de prestations exécutées à l'étranger pour 0,4 Md€ qui améliore les recettes du poste des autres produits.

Les prestations sociales des **branches maladie et AT-MP** sont en augmentation de 3,4% par rapport au 30 juin 2014 en raison essentiellement du dynamisme des dépenses de soins de ville du RSI (+13% cf. explication ci-dessus) et du régime général (+3,3%). Les dépenses de médicaments de la CNAM participent pour une part à cette croissance (+2,5%), l'évolution du poste des médicaments rétrocédés reste élevée (+55%) mais cette progression tend à ralentir de mois en mois. La progression des dépenses des indemnités journalières de la branche maladie et de la branche AT-MP contribue aussi à cette tendance à la hausse (respectivement +3,8% et +3,2%).

Branche Maladie – AT-MP (RG+MSA+RSI) •
Soldes cumulés (en Md€)



Branche famille (RG+MSA)

en milliards d'euros	2015 (p)*	% évol	Montant à fin		Juin-15 / Juin-14 cumulé	poids 2015
			2014	2015		
Total des dépenses	54,4	-7,9%	26,5	24,5	-7,5%	45,0%
Prestations sociales	41,4	-0,2%	18,5	18,7	1,0%	45,1%
Transferts	10,0	-31,5%	7,1	4,9	-31,1%	48,7%
Charges de gestion courante	2,9	1,6%	0,9	0,9	1,6%	31,7%
Autres charges	0,1	-20,9%	0,0	0,0	n.s.	2,2%
Total des recettes	52,8	-6,3%	26,8	24,5	-8,4%	46,4%
Cotisations sociales	32,6	-6,6%	17,5	15,4	-11,8%	47,3%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,5	-8,0%	0,2	0,2	-4,5%	50,3%
CSG	11,0	2,3%	4,9	5,0	3,4%	45,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	7,8	-15,6%	3,8	3,4	-9,8%	44,3%
Transferts	0,3	2,8%	0,1	0,2	9,5%	45,5%
Autres produits	0,6	0,5%	0,2	0,2	3,3%	36,8%
SOLDE	-1,6		0,3	0,0		

* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2015

Pour la **branche famille**, la superposition des courbes de soldes observée au 1^{er} trimestre se poursuit au 2^{ème} trimestre. Elle masque toutefois des changements de structure importants qui résultent de la mise en place du pacte de responsabilité.

La baisse de 2,1 Md€ des cotisations au 1^{er} semestre 2015 par rapport au 1^{er} semestre 2014 est en effet compensée par la baisse équivalente de la charge du transfert vers le fonds national d'aide au logement puisque le financement de l'aide personnalisée au logement est désormais intégralement à la charge de l'Etat.

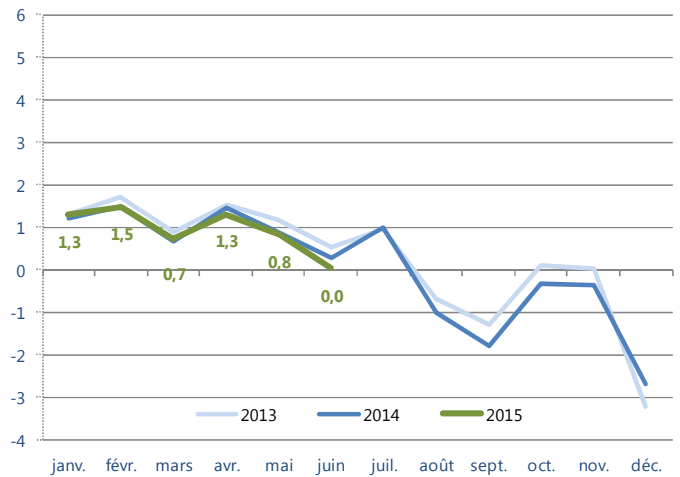
La baisse des dépenses de la **branche famille** (-7,5%) se situe dans la ligne de la prévision 2015 (-7,9%). Le poste des prestations sociales progresse légèrement au premier trimestre, alors que la prévision annuelle est plutôt orientée à la baisse ; cependant, la modulation des allocations familiales en fonction des revenus, intégrée dans la prévision, n'est entrée en vigueur que le 1^{er} juillet 2015.

L'ensemble des recettes de la **branche famille** est en baisse au 30 juin 2015 (-8,4%), également en conformité avec la prévision (-6,3%). Cette baisse résulte principalement de la diminution du taux de cotisation famille décidée dans le cadre du pacte de responsabilité.

La baisse des recettes fiscales est essentiellement imputable à la taxe sur les salaires dont le montant est de 0,5 Md€ plus faible qu'au 30 juin 2014 du fait d'une baisse de près de 10 points de la part affectée à cette branche.

L'ensemble de ces éléments aboutit à un solde de la **branche famille** au 30 juin 2015 en baisse de près de 0,3 Md€ par rapport au 30 juin 2014.

Branche Famille • Soldes cumulés (en Md€)



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale
 Ministère des finances et des comptes publics
 Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
 Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

